



}/REV

B10-0101/2024

B10-0115/2024 }

B10-0116/2024 }

B10-0117/2024 }

B10-0118/2024 }

RC1

9.10.2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 150, paragraphe 5, et à l'article 136, paragraphe 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B10-0101/2024 (Verts/ALE)

B10-0115/2024 (Renew)

B10-0116/2024 (S&D)

B10-0117/2024 (PPE)

B10-0118/2024 (ECR)

sur les cas d'Ouïghours injustement emprisonnés en Chine, notamment
Ilham Tohti et Gulshan Abbas
(2024/2857(RSP))

**Sebastião Bugalho, Miriam Lexmann, Michael Gahler, David McAllister,
Isabel Wiseler-Lima, Luděk Niedermayer, Ana Miguel Pedro,
Miroslawa Nykiel, Paulo Cunha, Marta Weislo, Vangelis Meimarakis,
Loránt Vincze, Danuše Nerudová, Rosa Estaràs Ferragut,**

RC\1308190FR.docx

PE764.119v01-00 }

PE764.121v01-00 }

PE764.122v01-00 }

PE764.123v01-00 }

PE764.124v01-00 } RC1

**Tomáš Zdechovský, Jörgen Warborn, Wouter Beke,
Nicolás Pascual De La Parte, Željana Zovko, Inese Vaidere**
au nom du groupe PPE

Yannis Maniatis, Francisco Assis, Raphaël Glucksmann, Pina Picierno
au nom du groupe S&D

**Joachim Stanisław Brudziński, Adam Bielan, Mariusz Kamiński,
Jaak Madison, Reinis Pozņaks, Alexandr Vondra, Jadwiga Wiśniewska,
Veronika Vrecionová, Ondřej Krutílek, Michał Dworczyk, Assita Kanko,
Alberico Gambino, Carlo Fidanza, Charlie Weimers, Beatrice Timgren,
Sebastian Tynkkynen, Roberts Zīle, Waldemar Tomaszewski**
au nom du groupe ECR

**Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter, Benoit Cassart, Olivier Chastel,
Engin Eroglu, João Cotrim De Figueiredo, Svenja Hahn, Karin Karlsbro,
Moritz Körner, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Urmas Paet,
Ana Vasconcelos, Hilde Vautmans, Lucia Yar**
au nom du groupe Renew

Erik Marquardt, Markéta Gregorová
au nom du groupe Verts/ALE

Per Clausen, Rima Hassan, Hanna Gedin, Jonas Sjöstedt, Lukas Sieper

Résolution du Parlement européen sur les cas d'Ouïghours injustement emprisonnés en Chine, notamment Ilham Tohti et Gulshan Abbas (2024/2857(RSP))

Le Parlement européen,

- vu les articles 4 et 36 de la Constitution de la République populaire de Chine,
- vu l'article 150, paragraphe 5, et l'article 136, paragraphe 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant qu'en 2014, Ilham Tohti a été condamné à la réclusion à perpétuité pour des motifs politiques de «séparatisme»; qu'il a œuvré à la promotion du dialogue entre les Ouïghours et les Chinois han; qu'il a reçu le prix Sakharov 2019;
- B. considérant que Gulshan Abbas purge une peine de vingt ans pour des accusations fallacieuses de terrorisme liées aux activités de sa sœur, défenseuse des droits de l'homme des Ouïghours persécutés en République populaire de Chine;
- C. considérant que cela reflète la répression systémique exercée par les autorités de la République populaire de Chine à l'encontre des Ouïghours dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang (XUAR); que les Ouïghours sont détenus arbitrairement dans des camps d'internement et sont contraints de renoncer à leur identité ethnique et à leurs convictions religieuses;
- D. considérant que la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit devrait être au cœur des relations entre l'Union européenne et la République populaire de Chine;
- 1. condamne fermement les violations par la République populaire de Chine des droits de l'homme des Ouïghours et de la population au Tibet, à Hong Kong, à Macao et en Chine continentale;
- 2. prie instamment la République populaire de Chine de libérer immédiatement et sans condition Ilham Tohti et Gulshan Abbas, ainsi que les personnes détenues arbitrairement en Chine et celles mentionnées par l'Union européenne lors de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de garantir leur accès aux soins médicaux et à des avocats, de fournir des informations sur leur localisation et de garantir le droit de visite de leur famille; demande à l'Union et aux États membres d'exercer des pressions à cet égard lors de tous les contacts de haut niveau;
- 3. invite l'Union et les États membres à adopter des sanctions supplémentaires à l'encontre des hauts fonctionnaires et des entités impliqués dans des violations des droits de l'homme en République populaire de Chine;
- 4. demande aux autorités de la République populaire de Chine de mettre un terme à leur répression et à leur ciblage à l'encontre des Ouïghours au moyen de politiques abusives, y compris la surveillance intense, le travail forcé, la stérilisation, les mesures de

prévention des naissances et la destruction de l'identité ouïghoure, qui constituent des crimes contre l'humanité et un risque grave de génocide; demande la fermeture de tous les camps d'internement;

5. condamne fermement la République populaire de Chine pour ne pas avoir mis en œuvre les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH); invite la République populaire de Chine à permettre au HCDH d'accéder de manière indépendante à la XUAR et invite le HCDH à publier une mise à jour complète de la situation et un plan d'action pour que la République populaire de Chine soit tenue responsable;
6. déplore le manque d'engagement de la République populaire de Chine en faveur du dialogue sur les droits de l'homme et l'absence de résultats;
7. invite les États membres et la communauté internationale à suspendre les traités d'extradition avec la République populaire de Chine et Hong Kong, à respecter le principe de non-refoulement et à mettre en œuvre le rapport du HCDH;
8. prie instamment les États membres de lutter contre la répression transnationale des dissidents chinois et des Ouïghours sur leur territoire et de poursuivre les personnes responsables;
9. se félicite du règlement de l'Union sur le travail forcé et insiste pour qu'il soit pleinement mis en œuvre; invite les entreprises exerçant leurs activités en République populaire de Chine, en particulier dans la XUAR, à respecter leurs obligations de diligence en matière de droits de l'homme;
10. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution aux autorités de la République populaire de Chine, au VP/HR, à la Commission, aux États membres et aux Nations unies.